

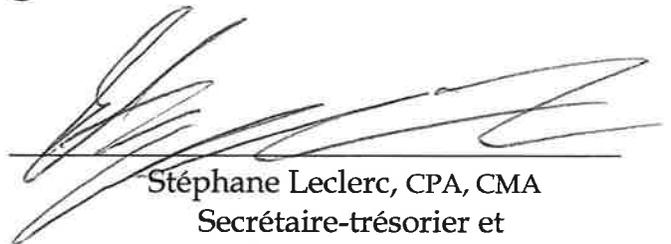
Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ par le soussigné, que:**

Le rôle d'évaluation a été modifié pour l'année 2021 afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la loi 48 ayant pour objet de contrôler le coût de la taxe agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt et unième jour de
décembre deux mille vingt.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal, sur le site Internet de la ville et dans un journal local, le 21 décembre 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour de décembre 2020.

